



## Vade-mecum du Prix biennal Ethias-ACC « Accès à la culture pour tous » 2018-2019

Le présent document est un guide à destination des membres de l'ACC, porteurs de projet d'action culturelle, candidats dans le cadre du Prix biennal 2018-2019. Il définit notamment les conditions de recevabilité, les critères de sélection et la procédure qui seront revus tous les 2 ans.

Ce vade-mecum permet de comprendre le fonctionnement du Prix biennal Ethias-ACC. Il présente les points essentiels de la procédure de sélection permettant ainsi une élaboration concrète et réussie de chacun des projets proposés.

### Avant-propos : pourquoi un Prix biennal « Ethias-ACC » ?

Depuis 2001, Ethias est partenaire de l'ACC. Ce partenariat se traduit notamment par le soutien de projets portés par des Centres culturels (CC) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Grâce au Prix biennal « Ethias-ACC », chaque Centre culturel a l'opportunité de bénéficier indirectement du soutien d'Ethias.

Après 23 éditions du Prix Ethias-ACC, le Prix a été repensé au regard du décret des Centres culturels et de la diversité des partenaires des CC. Le Prix a été renforcé au niveau de la dotation, mais aussi par rapport à son objectif : contribuer à l'accès à la culture pour le(s) public(s) ayant peu ou pas d'accès immédiat à celle-ci.

Article 27 et Prométhéa sont associés au Prix. Leur domaine d'expertise a permis de mieux redéfinir le Prix pour le faire gagner en maturité.

### Chapitre I. Objectifs du Prix biennal « Ethias-ACC »

#### Comment permettre à un public ayant peu ou pas accès à la culture de participer pleinement à des projets d'action culturelle?

La vocation du Prix consiste donc à encourager un maximum les liens avec un ou des publics n'ayant pas encore un accès immédiat à l'action culturelle proposée par un Centre culturel. Il vise à soutenir le travail de fond en construction pour permettre la participation de publics cibles dans l'une ou l'autre opération culturelle spécifique ne les touchant pas encore ou pas directement.

Ce travail prend la forme d'un ou de plusieurs partenariats<sup>1</sup> ou collaborations actifs/ves qui visent à atteindre cet objectif. L'identification de partenaires clés pour la mise en œuvre de ce

<sup>1</sup> Le partenariat est à comprendre au sens large, il peut être institutionnalisé ou non, il peut s'agir d'une personne physique également.

rapprochement entre publics cibles et opérations est indispensable. Il peut s'agir de personnes morales ou physiques. Ces partenaires ont des missions qui s'inscrivent dans des principes de médiation, de mise en lien mais aussi d'animation ou de création de projets citoyen et artistique (asbl en éducation permanente, Article 27, Fedasil, collectif citoyens, travailleurs sociaux, mais aussi artistes, voisins etc.) Ni le nombre de partenaires inclus dans le projet, ni le nombre de participants atteints ne sont déterminants dans le choix du jury.

Le Prix est attribué à des projets qui définissent les méthodes et modalités pour atteindre, accueillir de nouveau(x) public(s) non encore impliqué(s) directement dans l'action culturelle du CC.

« Nouveau public » doit se comprendre au sens large et inclure des personnes confrontées à divers freins et obstacles pour s'inscrire et participer à la vie culturelle de leur territoire.

Le Prix soutient les démarches, les méthodes d'implication, la mise en liens et les actions qui permettent de favoriser la participation de ces publics à l'une ou l'autre opération culturelle spécifique ou transversale.

Une candidature pour ce Prix peut dès lors se présenter sous différentes formes tant qu'elle présente un projet spécifiquement mis en place pour garantir la participation d'un public identifié comme non encore 'acquis'. Le projet peut donc s'inscrire dans tous les types d'opérations culturelles mises en place par le CC.

## Chapitre II. Dotation

La dotation biennale s'élève à 13.000€.

Chaque Prix biennal désignera deux lauréats qui emporteront chacun 6.500€.

De plus, chaque lauréat pourra bénéficier d'une formation donnée par Prométhéa d'une journée au choix (crowdfunding, diversifier ses sources de financement, trouver un sponsor, etc.) offerte par Ethias (valeur entre 120 et 150€).

Les montants sont accordés par projet.

## Chapitre III. Conditions de recevabilité de la demande

Seules les demandes recevables seront évaluées. Pour être recevable, une demande doit respecter les conditions prévues aux points ci-dessous.

1. *Concernant une demande propre :*
  - a) Etre déposée par un membre de l'ACC ;
  - b) Ne pas être déposé par un membre de l'ACC qui a été lauréat du Prix biennal précédent<sup>2</sup> ;
  - c) Une seule demande par membre est recevable.
  
2. *Concernant une demande co-portée :*
  - a) Etre déposée par un membre de l'ACC ;

---

<sup>2</sup> Par exemple, le lauréat du Prix 2018-2019 ne peut déposer de demande pour le Prix 2020-2021.

- b) Ne pas associer un membre de l'ACC qui a déposé par ailleurs une demande propre ou qui est associé à une autre demande co-portée - la participation à une demande co-portée étant assimilée, dans ce cas, à une demande propre ;
  - c) Contenir l'accord de coopération visé à l'annexe 2 signé par le porteur de projet et par tous les partenaires membres de l'ACC.
3. *Concernant le projet d'action culturelle :*
- a) Porter sur une ou des opérations culturelles se déroulant entre le 1er septembre 2018 et le 30 juin 2019.
4. *Concernant le dossier de candidature :*
- a) Utiliser le format du dossier-type fourni par l'ACC en veillant au respect du nombre de signes ;
  - b) Etre transmis à l'ACC complété et signé endéans les délais prévus, avec une attention particulière pour le point « Engagements » du dossier-type.
5. *Concernant le budget :*
- a) Utiliser le modèle de budget fourni par l'ACC ;
  - b) Etre en équilibre ;
  - c) Identifier dans le budget la répartition et l'objectif de la dotation du Prix.

## **Chapitre IV. Evaluation des dossiers recevables et procédure de sélection**

### **1. Critères d'évaluation**

Seuls les dossiers recevables seront évalués. En fonction du nombre de demandes recevables, l'équipe de l'ACC et un représentant d'Ethias procèdent au classement des demandes sur la base de la grille critériologique pondérée prévue en annexe 1.

Les huit demandes ayant obtenu le maximum de points sont sélectionnées et transmises au jury.

### **2. Examen des demandes sélectionnées par le jury**

Lors d'une demi-journée de délibération, le jury examine les huit dossiers sélectionnés et désigne les deux lauréats sur la base des résultats de la grille de pondération et des débats qui ressortent de la discussion. Les décisions sont motivées et sont concertées entre les différents membres du jury.

Le jury se compose de 5 personnes dont :

- 1 représentant/e d'Article 27 ;
- 1 représentant/e de Prométhéa ;
- 2 professionnels/les du secteur des Centres culturels ou issus de secteurs proches ;
- 1 représentant/e des instances de l'ACC.

Le Président et/ou le Directeur de l'ACC et le représentant d'Ethias assistent aux délibérations sans voix délibérative.

## Chapitre V. Dossier-type et délais

Le dossier-type est téléchargeable sur le site de l'ACC ([www.centres-culturels.be](http://www.centres-culturels.be)) dès le lancement annuel de l'appel.

Les Centres culturels devront envoyer leur dossier de candidature en **PDF** par courriel en respectant scrupuleusement la date limite du dépôt des dossiers fixée au **15 mai 2018**. Un accusé de réception est envoyé par courriel. Veillez à ce que votre dossier n'excède pas 5 Mo.

Les annexes éventuelles (catalogue, rapport, photos) devront être limitées à 2 pages.

## Chapitre VI. Engagements (communication et invitations)

1. *Apposer le label autocollant « Lauréat soutien ETHIAS-ACC » à l'institution culturelle et sur le lieu de réalisation du projet de façon bien visible pour le public.*
2. *Utiliser le logo spécifique « ETHIAS-ACC – accès à la culture pour tous » dans les publications, supports et site internet relatifs au projet et mentionner le soutien du Partenariat.*
3. *Diffuser le communiqué de presse Ethias-ACC annonçant le nom des lauréats à la presse/tv locales - cf. cela doit apparaître dans votre plan de communication.*
4. *Communiquer à l'ACC les dates précises des événements du projet et les invitations officielles.*
5. *Réserver un nombre de places (à convenir) pour les représentants d'Ethias.*
6. *Une fois le projet clôturé, introduire à l'ACC la synthèse du projet (voir ci-dessous).*

## Chapitre VII. Fin du projet

Une synthèse du projet, détaillant notamment l'apport du soutien Ethias-ACC, l'impact sur le public (quantitatif/qualitatif) et sur le suivi ou les perspectives futures envisagées sera demandé à la fin du projet. Ce document, est présenté sous forme de synthèse et ne peut excéder 2 pages. Veillez à utiliser le template fourni.

## Chapitre VIII. Calendrier

- Les dossiers sont à rentrer pour le 15 mai de chaque Prix biennal ;
- Les candidatures retenues sont informées des résultats pour le 30 juin ;
- L'ACC envoie une note de crédit aux 2 lauréats.

**ANNEXE 1****Grille d'évaluation des critères de sélection pour le Prix biennal Ethias-ACC – 2018-2019**

<b>Critères de sélection</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Pondération</b>
<b>a. Participation de nouveau(x) public(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪Description de la méthodologie utilisée pour atteindre ce(s) nouveau(x) public(s)</li><li>▪Définition et pertinence du public ciblé</li><li>▪Implication des nouveaux publics et méthodologie (que font-ils ? comment sont-ils impliqués ?)</li><li>▪Démarche participative et inclusive à l'exercice des droits culturels</li><li>▪description des enjeux et problématiques dans le dossier-type</li><li>▪Supports de communication utilisés (y compris dans l'espace public)</li></ul>	25
<b>b. Le(s) partenariat(s)/collaborations s'inscrivant dans le projet vers de nouveau(x) public(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪Identification des collaborations/partenaires pour aller vers ces nouveaux publics</li><li>▪Partenariat/collaboration innovant/e</li><li>▪Stabilité du partenariat/collaboration</li><li>▪Pertinence du lien entre le partenariat et les nouveaux publics ciblés (motivation)</li><li>▪Richesse et diversité des collaborations</li></ul>	15
<b>c. Le projet au sein du Centre culturel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪Inscription dans le projet global du Centre culturel et du territoire</li><li>▪Articulation avec les autres opérations du Centre culturel</li><li>▪Les retours pour le CC – la pérennisation des publics</li></ul>	10
<b>d. Faisabilité financière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪Cohérence du budget</li></ul>	10

## **ANNEXE 2**

### **Accord de coopération de projet conjoint dans le cadre d'un Prix biennal Ethias-ACC – 2018-2019**

Cet accord de coopération est à compléter si vous proposez un projet conjoint avec un autre membre de l'ACC. Les autres types de partenariats ne doivent pas compléter cet accord.

Seul le porteur de projet recevra la dotation pour le projet conjoint. L'affectation de cette somme relève d'une décision commune entre les partenaires.

*Les champs à personnaliser sont en italique.*

#### **ENTRE LES SOUSSIGNES**

- *Nom et coordonnées du porteur du projet, membre de l'ACC*

.....

ET

- *Nom(s) et coordonnées du (de) partenaire(s), membre(s) de l'ACC*

.....

#### **Article 1er.**

Les parties s'engagent, dans le respect de leur finalité propre, à réaliser leur projet conjoint intitulé ....

#### **Article 2.**

Cette convention est destinée à attester du partenariat conclu entre le porteur de projet et ses partenaires, en vue de la réalisation du projet dénommé à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3.**

Chaque partie désigne en son sein un responsable chargé de superviser l'exécution de l'accord et d'assurer la coordination des différentes activités liées au projet. Il s'agit de :

- *pour le porteur de projet :*

- *pour le(s) partenaire(s) :*

#### **Article 4.**

Chaque partenaire atteste qu'il n'est pas associé à une autre demande dans le cadre du présent Prix biennal, que ce soit sous la forme d'un projet propre ou d'un projet co-porté.

#### **Article 4.**

Le présent accord est conclu pour la durée du projet conjoint présenté dans le cadre du Prix biennal Ethias-ACC.

Fait le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

***Signatures du porteur de projet et du (des) partenaire(s)***